



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nicotinamide Solutions

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange : Nicotinamide Solutions

Product application

Cette FDS fournit les informations de santé et sécurité pour tous les composants de la nicotinamide (non acidifiée) des ampoules ou kits suivants

GE Analytical Instruments part number	Nom de produit
---------------------------------------	----------------

STD 91160	-
-----------	---

GE Analytical Instruments kit number

STD 90028, 90036

Date de la première publication : 03/03/2012

Numéro de version : 2.1

Date de révision : 26/05/2016

Remplace la version du : le 05/11/2014

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Reference Standard

Utilisations déconseillées : Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GE Analytical Instruments Inc
6060 Spine Road
Boulder, CO 80301
T 303-444-2009
adresse électronique : emea.productstewardship@ge.com

GE Water & Process Technologies Hungary Kft.
2800 Tatabánya, Vigadó utca 2011 hrsz.
Hongrie
Téléphone: +36 34 512-520
adresse électronique : oro.ehs@ge.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

1-800-535-5053 INFOTRAC (North America)

Outside of N.A., call collect: 1-352-323-3500

GE (800) 877-1940

- Organisme consultatif officiel

ORFILA : 01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 telle que modifiée

Contient : Eau, Nicotinamide

Pictogrammes de danger : Aucun(e)(s).

Mention d'avertissement : Aucun(e)(s).

Mentions de danger : Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné

Conseils de prudence

Prévention : Donnée inconnue.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nicotinamide Solutions

Intervention	Donnée inconnue.
Stockage	Donnée inconnue.
Élimination	Donnée inconnue.
Informations supplémentaires de l'étiquette	Aucun(e)(s).
2.3. Autres dangers	Aucun connu.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Mélanges

Nom chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Eau	> 99,99	7732-18-5 231-791-2	-	-	
Classification :	-				
Nicotinamide	< 0,0085	98-92-0 202-713-4	-	-	
Classification :	Skin Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319, STOT SE 3;H335				

La classification des substances visées ci-dessus est mentionnée, y compris les codes des classes et catégories de danger, les mentions de danger qui leur sont assignées, selon leurs dangers physico-chimiques, pour la santé et pour l'environnement. Se référer à la section 16 qui reprend le texte intégral de chaque mention de danger utilisée dans cette FDS.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Sortir au grand air.
Contact avec la peau	Laver avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Sans objet.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Donnée inconnue.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Ce produit ne présente pas de danger d'incendie car il contient une grande quantité d'eau.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun(e)(s).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Aucun(s) connu(s).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie	Sans objet.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
--------------------------	--



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nicotinamide Solutions

Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8 de la FDS.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	En cas d'épandage, le produit rend les surfaces glissantes. Endiguer puis récupérer à l'aide de moyens physiques. Les eaux contaminées par ce produit, peuvent être rejetées dans une unité de traitement des eaux sanitaires ou dans une unité agréée de traitement des déchets, en accord avec la réglementation locale en vigueur. Éliminer les petites quantités par lavage à grande eau.
6.4. Référence à d'autres sections	Se référer aussi à la section n°8 contrôle de l'exposition pour des informations complémentaires.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	pas d'exigences particulières
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver dans un récipient fermé, à l'écart des matières incompatibles. Stockage standard pour les produits chimiques.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Reservé à un usage professionnel en milieu industriel.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle	
Limites d'exposition professionnelle	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
Valeurs limites biologiques	Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.
Procédures de suivi recommandées	Donnée inconnue.
Dose dérivée sans effet (DNEL)	Donnée inconnue.
Concentrations prédites sans effet (PNEC)	Donnée inconnue.
8.2. Contrôles de l'exposition	
Contrôles techniques appropriés	Non recommandé.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection des yeux/du visage	Lunettes de sécurité. CEN : EN 166
Protection de la peau	
- Protection des mains	Pas nécessaire.
- Divers	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
Protection respiratoire	Non requis.
Risques thermiques	Donnée inconnue.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Sans objet.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
Couleur	Colorless
État physique	Liquide
Odeur	Aucun/Aucune
Seuil olfactif	Donnée inconnue.
pH (produit concentré)	6,5



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nicotinamide Solutions

Point de fusion/point de congélation	0 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
Point d'éclair	> 100 °C Pensky Martens (CC)
Taux d'évaporation	1 (Water =1)
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
Pression de vapeur	18,7 mm Hg
Densité de vapeur	1
Densité relative	1
Solubilité	
Solubilité (dans l'eau)	Totalement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée inconnue.
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet.
Température de décomposition	Donnée inconnue.
Viscosité	Sans objet.
Propriétés explosives	Donnée inconnue.
Propriétés comburantes	Donnée inconnue.
9.2. Autres informations	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Donnée inconnue.
10.2. Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.
10.4. Conditions à éviter	Pas d'exigence spéciale
10.5. Matières incompatibles	Aucun(s) connu(s).
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun(s) connu(s).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Produit	Résultats d'essais
Nicotinamide Solutions (Mélange)	Aiguë Cutané DL50 Lapin: > 5000 mg/kg (Calculé selon la formule d'additivité GHS) Aiguë Oral DL50 Rat: > 5000 mg/kg (Calculé selon la formule d'additivité GHS)
Toxicité aiguë	Non classé.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nicotinamide Solutions

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Non classé.
Cancérogénicité	Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé.
Toxicité pour la reproduction	Non classé.
Informations sur les voies d'exposition probables	
Ingestion	Risque d'irritation du tractus gastro-intestinal.
Inhalation	Une inhalation prolongée ou excessive peut provoquer des irritations des voies respiratoires.
Contact avec la peau	Peut être irritant pour la peau.
Contact avec les yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Symptômes	Donnée inconnue.
Danger par aspiration	Non classé.
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Donnée inconnue.
Autres informations	Donnée inconnue.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Il n'y a pas de données de toxicité pour ce ou ces ingrédients.
12.2. Persistance et dégradabilité	Non disponible.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Donnée inconnue.
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)	
Nicotinamide	-0,37
Facteur de bioconcentration (FBC)	Donnée inconnue.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée inconnue.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6. Autres effets néfastes	Donnée inconnue.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets	
Emballage contaminé	<p>Selon la réglementation en vigueur</p> <p>CED (Catalogue Européen des Déchets) recommandation : 15 01 02 15 Emballages et déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection non spécifiés ailleurs. 15 01 Emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément). 15 01 02 Emballages en matières plastiques Suivant l'origine et l'état du déchet, d'autres numéros du CED peuvent aussi être appliqués.</p>



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nicotinamide Solutions

Informations / Méthodes d'élimination

Selon la réglementation en vigueur

CED (Catalogue Européen des Déchets) recommandation : 16 03 04

16 03 Déchets non décrits ailleurs dans la liste.

16 03 04 Loupés de fabrication et produits non utilisés.

16 03 04 Déchets d'origine minérale

Suivant l'origine et l'état du déchet, d'autres numéros du CED peuvent aussi être appliqués.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

RID

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

ADN

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

N'est pas listé.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nicotinamide Solutions

Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

Non réglementé.

Other EU regulations

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

N'est pas listé.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Non réglementé.

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

Non réglementé.

Réglementations nationales Donnée inconnue.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Donnée inconnue.

Statut de l'inventaire

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non

*« Oui » indique que tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences d'inventaire gérées par les pays membres

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs des composants du produit ne sont pas répertoriés ou sont exemptés de listage sur l'inventaire tenu par les pays concernés.

SECTION 16: Autres informations

Liste des abréviations

DCO: Demande Chimique en Oxygène
 N° CE : Numéro Communauté Européenne
 VME: Valeur moyenne d'exposition
 VLE: Valeur limite d'exposition
 IATA: International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien)
 CAS : Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).
 CLP : Classification, Labeling and Packaging REGULATION (EC) No 1272/2008 on classification, labeling and packaging of substances and mixtures (Classification, étiquetage et emballage - RÈGLEMENT (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges)).
 CEN : Comité Européen de Normalisation.
 TWA : Moyenne pondérée dans le temps.
 STEL : Limite d'exposition à court terme.
 DL50 : Dose létale 50 %.
 CL50 : Concentration létale médiane.
 CE50 : Concentration effective médiane.
 DSEO : Dose sans effet observé.
 DBO : Demande biochimique en oxygène.
 COT : Carbone organique total.
 ADR : Accord européen relatif transport international des marchandises dangereuses par route.
 ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.
 Code IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.
 RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
 Fiches de données de sécurité des matières actives.

Références

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Les dangers physiques, pour la santé et pour l'environnement de ce mélange sont évalués en appliquant les critères de classification pour chaque classe de danger ou différenciation figurant dans les parties 2 à 5 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nicotinamide Solutions

Informations de révision	Le présent document a subi des modifications importantes et doit être lu dans son intégralité.
Informations de formation	Assurer un formation sur la manipulation en sécurité, en tenant compte du type d'application et des scénarios d'exposition.
Basée sur la Directive / règlement	(CE) n° 1907/2006 (REACH) (EU) 2015/830 (EC) No 1272/2008 (EU) No 1357/2014

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Autres informations Modification dans la section : 1,2,3,4,11,15,16